



PV DU C.M.
Commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine
Séance ordinaire du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux, le 24 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, - 1 Allée de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 12

Étaient présents : M. Béguin Henri _ Mme Bégin Madeleine _ Mme Coudé-Belloir Anne-Marie _ M. Cornée Lionel _ Mme Jéby Myriam _ M. Lamy Vincent _ M. Le Droff Roland _ M. Raison Éric _ M. Rossignol Denis _ Mme Tiriau Valérie _ Mme Brielle Hélène _ M. Lamy Patrice

Absents excusés : M. Tual Maxime

Absents : M. Bondoux Pierre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Coudé-Belloir Anne-Marie a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 13.

<u>D20221024-54</u>	<u>Avenant MICHOT Architecture</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>M. Cornée L., 1^{er} Adjoint, Expose,</p> <p>Vu la délibération D20220314-17 portant sur l'attribution de l'appel à projet de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle des sports</p> <p>Vu la demande complémentaire des bâtiments de France d'inclure une étude sur les aménagements extérieur de la salle,</p> <p>Vu la proposition d'avenant d'un montant de 3000€ HT par Michot architecture,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'avenant</p>		

	<u>Travaux de voirie rue des linières</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Mr LE DROFF R., Adjoint, présente</p> <p>Vu la délibération du 29 novembre 2021 demandant une subvention au titre des amendes de police pour un montant de travaux de 20 600€ HT</p> <p>Vu l'attribution de la somme de 6 988€ au titre des amendes de police</p> <p>Vu les devis réactualisés le TPB et PIGEON TP</p> <p>Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PIGEON TP</p>		

<u>D20221024-55</u>	<u>Échange de terrain entre la commune et la SCI LM35</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>La commune a proposé un échange de terrain avec la SCI LM35 afin de pouvoir créer un chemin communal. Un bornage a été réalisé par la SELARL KALIGEO.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'autoriser l'échange des terrains nommé si dessous 		
	Avant échange	Après échange
Commune de Gennes-sur-Seiche	C0860 surface total actuelle 2483m ² ➔ C0836 surface total actuelle 3209m ² ➔	C0917 surface total actuelle 1933m ² C0914 surface total actuelle 3033m ² C0894 surface total actuelle 572m ²
SCI LM35	C0894 surface total actuelle 572m ²	C0916 surface total actuelle 550m ² C0915 surface total actuelle 176m ²
<p>et garde avec l'accord de M. Martin gérant de la SCI LM35 une servitude de passage sur la parcelle C0916 (anciennement C0860)</p>		

<u>D20221024-56</u>	<u>Achat de deux terrains</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>M. Cornée L., 1^{er} Adjoint, Expose,</p> <p>Vu le besoin de la commune de se créer une réserve foncière,</p> <p>Il a été proposé à Mme TRAVERS le rachat de la parcelle C0834 d'une surface de 12907 M², et à Mme HARNOIS et M. BELLOIR le rachat de la parcelle ZN 0052 d'une surface de 18620 M²</p> <p>Une offre a été reçu de la part des propriétaires.</p> <p>Après délibération, le conseil municipal a décidé d'accepter l'offre des propriétaires.</p>		

<u>D20221024-57</u>	<u>Délégations accordées au Maire</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Le montant de la délégation pour la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés a été rehaussé à 5000€ HT.</p>		

<u>D20221024-58</u>	<u>Élection d'un correspondant incendie et secours</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>La loi « Matras » dans son article 13 prévoit la désignation de correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou conseillers municipaux dès lors qu'il n'y a pas d'adjoint ou de conseiller en charge des questions de sécurité civile.</p> <p>Après délibération, à l'unanimité, Mr L. CORNÉE a été désigné correspondant incendie et secours.</p>		

- Un tas de gravier a été mis à disposition des familles pour positionner autour des tombes.
- Un courrier va être adressé aux personnes garant leur véhicule devant le cimetière rue Jean de Gennes, pour les informés qu'une amende sera appliquée en cas de stationnement non réglementaire.
- Un abri va être monté dans la cour de l'école pour protéger les enfants en cas de pluies en fin de journée.
- Vœux de l'AMF ont été validé par le conseil
- Circulation rue des lavandières
- Un repas sera organisé au mois de mars pour les élus et les agents de la commune.
- Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier à la salle TY MAD à 19h30.
- Les organisateurs du Téléthon recherche des bénévoles
- Les décorations de Noël seront éclairées du 17 décembre au 6 janvier
- Le bardage des vestiaires de foot va être refait.
- Présentation des derniers plans de la salle des sports et de l'estimation financière.

La date du Prochain conseil a été convenue le 12/12/2022.

Fin réunion 22h05

BEGUIN H. Le Maire	Mme Coudé-Belloir Anne-Marie Secrétaire de séance